Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 22-2-99 et de la publication le 19-2-99

Le Maire, Pour le Maire
L'adjoint délégué

YERRES

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/99
DELIBERATION N° 99/02/484

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ACQUERIR, AU NOM DE LA COMMUNE, UNE PROPRIETE SISE 32, RUE DU MONT GRIFFON, CADASTREE BC 6.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Domaines en date du 1er février 1999,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

CONSIDERANT que la configuration de ce terrain est propice à l'accueil de l'ensemble des services techniques municipaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, au nom de la Commune, à l'acquisition de la propriété sise 32, rue du Mont Griffon, cadastrée BC 6.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes afférents à cette affaire,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
22 FEV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE